



CHSCT du 26 mars 2019
Déclaration liminaire

Monsieur le président du CHSCT,

Vous le savez notre administration centrale n'est pas une île et notre CHSCT non plus. Il s'inscrit dans un contexte national qui est pour nous particulièrement inquiétant.

Non au projet de loi dit « de modernisation de la fonction publique »

Nous vous le répétons d'instance en instance mais comment ne pas tenter d'alerter sur les réformes en cours, alors qu'elles signent justement l'arrêt de mort d'une instance comme la nôtre ? Le 14 mai s'est réuni le conseil supérieur de la fonction publique qui a examiné le projet de loi dit « de modernisation de la fonction publique » qui est présenté demain, le 27 mars, au conseil des ministres. **Ce projet a été rejeté par toutes les organisations syndicales.** Mais le gouvernement poursuit son passage en force et entend bien le faire adopter par le parlement avant l'été. Ce projet a une portée très grave tant pour les agent-e-s et les citoyen-ne-s que pour l'avenir de la Fonction publique. **La mise en place d'une instance unique en lieu et place des comités techniques et CHSCT, instance va diluer et amoindrir les actions des représentants des personnels** dans des domaines essentiels de la sécurité et de la vie au travail. C'est aussi le cas avec la suppression des compétences des CAP en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque et priver les personnels de recours contre l'arbitraire. Avec le **recours accru à tous les niveaux au contrat**, c'est l'égalité d'accès aux emplois publics et les garanties de neutralité de l'agent public qui sont menacées, tandis que la précarité sera encore aggravée avec des contrats de mission à durée déterminée pouvant être rompu à tout moment.

Une nécessaire revalorisation des salaires de la Fonction publique

Une intersyndicale large s'est construite en refus à ce projet et pour promouvoir un attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique au service de toutes et tous, porteuse de l'intérêt général. Avec les organisations CFTC, CGC, FAFP, FSU, Solidaires, UNSA, la CGT rappelle l'importance de la revalorisation des rémunérations des agents, la nécessité de l'arrêt des suppressions de postes : **il faut enfin en finir avec le gel du point d'indice et le jour de carence !** L'intersyndicale a affirmé sa volonté de mettre en œuvre un processus de mobilisation inscrit dans la durée pour exiger du gouvernement qu'il retire ce projet de loi et qu'il ouvre enfin des négociations sur de nouvelles bases. La CGT sera notamment présente demain 27 mars à Paris, place Chassaigne-Goyon entre 12 et 14h, à l'occasion du passage du projet de loi au Conseil des ministres. D'ores et déjà elle appelle, avec les autres organisations mobilisées, les agent-e-s à faire du jeudi 9 mai une étape forte de ce processus par une journée d'action et de grève.

Alerte sur les congés bonifiés

Parallèlement, le gouvernement a décidé, toujours sans aucune concertation, que les originaires de l'outre-mer qui bénéficient du droit à congés bonifiés « partiront plus souvent mais moins longtemps », à partir de 2020. De **fait les annonces reviennent à une suppression de fait de la bonification**, remettant en cause le paiement de la sur-rémunération pendant le séjour et restant pour le moment flou sur la question de la prise en charge des frais de transport. Ces annonces inquiètent de très nombreux collègues au sein de notre administration centrale. **Le droit à congé bonifié n'est pas un privilège** mais un droit légitime attaché au statut des fonctionnaires qui permet aux agent-e-s originaires de l'outre-mer de retourner aux pays pour se ressourcer et de garder le lien culturel et familial fondamental à la construction de chaque individu et à la richesse identitaire... La CGT vous alerte sur cette réforme et en demande le retrait pour maintenir le droit aux congés bonifiés !

Administration centrale : la souffrance au travail encore et toujours niée

Enfin pour conclure, nous souhaitons vous alerter sur le contexte rencontré au sein de notre administration centrale. **Nous dénonçons depuis des mois, maintenant des années, un contexte de travail souvent tendu, des situations de souffrance au travail dans de nombreuses directions.** C'est dans le cadre de la prise en compte de ses difficultés et suite à de nombreuses alertes des représentants des personnels que le CHSCT avait lancé une enquête sur la qualité de vie au travail au sein de notre administration centrale. Nous l'avons déjà dit à de multiples reprises, nous déplorons que le CHSCT n'ait pas eu l'occasion de **travailler sur les résultats très instructifs de cette enquête.** Mais il nous avait été annoncé que l'administration présenterait au printemps le travail mené dans les directions à partir des résultats de l'enquête. Or ce point n'apparaît pas à l'ordre du jour ! Quand aurons-nous enfin cette discussion ? Nous sommes bientôt au mois d'avril, si nous gardons l'idée d'un rythme annuel pour cette enquête, il sera bientôt temps de lancer la seconde édition. Il est urgent d'en tirer collectivement des enseignements !

Conditions de travail : faire vivre le CHSCT

Il est d'autres points dont nous aimerions que le CHSCT puisse s'emparer pour traiter effectivement des conditions de travail des personnels. Les situations d'alerte continuent dans les directions : plusieurs organisations ont alerté la secrétaire générale sur la situation au sein de la DAJ et qu'elles sont toujours en attente de réponse. Nous avons des remontées d'interrogation des personnels sur la réforme en cours au sein de l'IHEEF (ex ESEN). Or **les questions des réorganisations en cours et de leurs effets sur les personnels ne sont toujours pas abordées au sein de notre instance.** Nous n'avons pas pu préparer le point sur l'accompagnement par l'IGAENR de la DGEIP faute de document remis en amont. Le rapport sur la fonction juridique au sein de notre administration centrale n'est pas étudié par le CHSCT, pas plus que ne le sera sans doute le rapport sur la fonction RH qui devrait bientôt paraître. **Or ces sujets sont essentiels !** Pour faire vivre cette instance, nous devrions nous en emparer collectivement... Ce serait dommage de ne pas continuer à faire vivre les CHSCT tant que nous le pouvons, même si nous espérons faire vivre encore longtemps les CSHCT après le retrait du projet de loi !